

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 23 mai 2013

**CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EXERCICE DES MISSIONS  
STOP A LA DEGRADATION!**

Aujourd'hui, à la PJJ, les conditions de travail et d'exercice des missions ne cessent de se dégrader pour l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues : austérité oblige, les budgets sont toujours aussi restreints et plus que jamais, la logique comptable prévaut sur les exigences qualitatives. La mesure de l'activité sert de couperet à la justification des postes et pèse lourdement sur les personnels qui, de plus en plus vite, doivent prendre les mesures, accueillir les mineurs. Le temps pour penser l'action éducative, pour travailler en équipe au bénéfice des mineurs se restreint de plus en plus quand il n'est pas considéré comme inutile. Pour la direction de la PJJ qui se situe dans la continuité des politiques antérieures, l'urgence est à la gestion de la pénurie, à la rentabilisation du temps de travail.

Un peu partout, une hiérarchie, elle-même sous pression, doit consacrer la majorité de son temps au remplissage de tableaux de bord de toutes sortes et au contrôle de procédures de travail uniformisées et déresponsabilisantes pour les personnels. Cette politique qui génère tensions avec la hiérarchie, isolement, divisions et culpabilisation réunit ainsi tous les ingrédients qui constituent la souffrance professionnelle.

Aujourd'hui, chaque catégorie de personnel, chaque service, chaque fonction est traversée par des difficultés similaires liées à un contexte qui conjugue pénurie de moyens, transformation des missions et mise au pas des personnels :

- les personnels administratifs sont confrontés au manque criant de personnels en DT et en DIR et doivent suppléer l'insuffisance de formation des responsables en matière RH.
- les adjoints techniques, avec de moins en moins de postes voient leur charge de travail augmenter et leurs lieux d'intervention se multiplier.
- les infirmières(iers) sont de plus en plus isolés et écartelés entre leurs différentes missions.
- l'afflux des MJIE et le cadre de travail fixé par la DPJJ, alliés à l'insuffisance de postes de psychologues et d'ASS fait voler en éclat les normes, réduit leur travail à l'exécution de mesures d'évaluation. Ils remettent en cause la pluridisciplinarité et encourage l'indifférenciation des fonctions des éducateurs, des psychologues, des ASS.
- dans les services de milieu ouvert, les professionnels sont accaparés par les procédures judiciaires, les orientations de placement y compris les injonctions de placement en CEF. Les rapports et les audiences se succèdent à la chaîne, les trajets s'allongent de plus en plus en lien avec les restructurations et l'agrégation des secteurs. La prise en charge des décisions judiciaires dans un délai de cinq jours va encore dégrader la situation des services et de la qualité des prises en charge.

- les services d'insertion disparaissent en même temps que le recrutement de PT. A la place, c'est la systématisation du D2A, apparence formelle d'activité qui se substitue à la construction d'un véritable projet d'insertion pour chaque jeune.
- l'hébergement éducatif est laissé à l'abandon. La généralisation des placements dans le cadre de CJ, de condamnations pénales ou d'aménagement de peines, le transforme de plus en plus en une étape vers l'enfermement ou l'incarcération. Où est alors l'alternative ? Les équipes, dessaisies de leur autonomie pédagogique, assistent au « remplissage » permanent de la place vide.

Dans ce contexte, les conflits et épreuves de force entre jeunes et professionnels sont permanents.

De façon générale, dans la plupart des unités, la charge de travail, les critères d'attribution des moyens et les effets du tout pénal sécuritaire sur l'exercice des mesures, dégradent fortement les conditions de travail.

Régulièrement, des services, et plus particulièrement les hébergements, des territoires expriment leur mécontentement par rapport à des situations devenues insupportables.

Au cours des six derniers mois, l'PUHDR de Quimper, les UEMO d'Alsace, l'UEHC de St Cannat dans le 13, l'UEHC de La Cale à Toulouse, l'UEHC de Fort de France en Martinique, l'UEHC d'Aubervilliers ont exigé parfois par la grève une amélioration de leurs conditions de travail et d'exercice des missions.

Depuis maintenant deux ans, les psychologues, cibles privilégiées de la rentabilisation du temps de travail, sont mobilisés pour défendre la spécificité de leur métier et le travail clinique mis en cause par la nature des MJIE.

Ces derniers mois les annonces d'économie de fonctionnement des services pleuvent, en lien avec un budget 2013 que nous avons dénoncé comme insuffisant pour couvrir les charges fixes des services. C'est donc les prises en charge des mineurs qui en pâtissent.

En Ile de France, pour toutes ces raisons, le SNPES-PJJ/FSU appelle à la grève le 28 mai.

La DPJJ, au-delà de sa volonté d'afficher le « dialogue social », reste sourde à la situation dégradée des personnels, il est temps de se faire entendre autrement, tous ensemble et au même moment. C'est pourquoi, le Bureau National du SNPES-PJJ/FSU appelle les personnels à défendre des conditions de travail et d'exercice des missions garantissant la qualité des prises en charge et du travail de chacun.

Dès maintenant, il appelle les personnels à continuer de signer massivement la carte pétition contre la politique du chiffre, à envoyer à la DPJJ les courriers types pour défendre la spécificité du travail des psychologues, à faire remonter au bureau national du SNPES-PJJ les questionnaires sur le milieu ouvert et les MJIE.

**Il appelle les sections syndicales à organiser partout des réunions pour envisager les ripostes nécessaires et à faire converger l'expression du mécontentement avant l'été. Dans ce sens l'échéance du CTC sur le bilan de la MJIE et le temps FIR sera l'occasion de mettre en avant la situation dans les milieux ouverts. Dans la même logique, nous demanderons, et si possible en inter syndicale, une audience nationale au DPJJ sur les critères d'allocation des moyens et les budgets de fonctionnement afin d'exiger partout un véritable changement dans les conditions de fonctionnement de tous les services de la PJJ.**